

# TRACTATENBLAD

VAN HET

KONINKRIJK DER NEDERLANDEN

---

---

JAARGANG 1961 Nr. 129

---

---

A. TITEL

*Handelsovereenkomst tussen het Koninkrijk der Nederlanden, het Koninkrijk België en het Groothertogdom Luxemburg, enerzijds, en de Tsjechoslowaakse Republiek, anderzijds,  
met bijlagen en nota's;  
Praag, 15 juni 1959*

B. TEKST

De tekst van Overeenkomst, bijlagen en nota's is geplaatst in *Trb.* 1959, 94.

G. INWERKINGTREDING

Zie *Trb.* 1959, 94.

Wat het Koninkrijk der Nederlanden betreft, geldt de Overeenkomst ingevolge artikel VI voor het gehele Koninkrijk.

J. GEGEVENS

Zie *Trb.* 1959, 94.

Voor het op 9 december 1953 te Luxemburg ondertekende Protocol tussen het Koninkrijk der Nederlanden, het Koninkrijk België en het Groothertogdom Luxemburg inzake de handelspolitiek zie ook *Trb.* 1960, 136.

Voor het op 15 juni 1959 te Praag ondertekende Financieel Aflossingsprotocol tussen het Koninkrijk der Nederlanden en de Tsjechoslowaakse Republiek zie ook *Trb.* 1959, 199.

In overeenstemming met artikel 60, lid 2, der Grondwet en artikel 24, eerste lid, van het Statuut voor het Koninkrijk is de Overeenkomst medegedeeld aan de Eerste en de Tweede Kamer der Staten-Generaal, aan de Staten van Suriname en aan de Staten van

de Nederlandse Antillen bij brieven van 2 oktober 1959 (Bijl. *Hand.* II 1959/60 — 5729 (R 159), nr. 1).

Op 4 augustus 1960 is te 's-Gravenhage ondertekend een Proces-verbaal van de Gemengde Commissie als bedoeld in artikel V der Overeenkomst.

De bepalingen van dit Proces-verbaal, dat als een integrerend deel van de Overeenkomst wordt beschouwd, zijn ingevolge zijn paragraaf 6 op 4 augustus 1960 in werking getreden.

Wat het Koninkrijk der Nederlanden betreft, geldt het Proces-verbaal voor het gehele Koninkrijk.

De tekst van het Proces-verbaal en van de daarbij behorende Lijsten A 1 en B 1 luidt als volgt:

**Procès-Verbal de la Commission Mixte prévue à l'article V de l'Accord Commercial signé le 15 juin 1959 entre le Royaume des Pays-Bas et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, d'une part, et la République Tchécoslovaque, d'autre part, et réunie à La Haye du 11 juillet au 4 août 1960**

A l'occasion de la réunion de la Commission Mixte prévue à l'article V de l'Accord Commercial signé le 15 juin 1959 entre le Royaume des Pays-Bas et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, d'une part, et la République Socialiste Tchécoslovaque, d'autre part, il a été convenu ce qui suit:

1. Après avoir constaté que, dans l'ensemble, le premier exercice de l'Accord Commercial précité s'est exécuté d'une manière satisfaisante, sauf pour quelques positions qui ont donné lieu à un examen approfondi, les deux délégations ont reconnu l'existence de nouvelles possibilités de développer les échanges commerciaux entre les Pays du Benelux et la Tchécoslovaquie.

2. Il y a lieu de lire dorénavant comme suit l'article I de l'Accord Commercial précité:

„Aux fins du présent Accord sont considérés comme produits néerlandais, produits belges et produits luxembourgeois, les produits qui sont originaires du Royaume des Pays-Bas, de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et du Ruanda-Urundi. Sont considérés comme produits tchécoslovaques les produits qui sont originaires de Tchécoslovaquie.”

3. Il y a lieu de lire dorénavant la liste A mentionnée à l'article II dudit Accord Commercial, telle qu'elle est reprise à l'annexe A 1 ci-jointe.

4. Il y a lieu de lire dorénavant la liste B mentionnée à l'article III dudit Accord Commercial, telle qu'elle est reprise à l'annexe B 1 ci-jointe.

5. Les deux délégations ont échangé leurs points de vues concernant la possibilité de conclure un Accord Commercial à long terme. Les Parties Contractantes entameront une étude approfondie d'un tel projet d'arrangement, de façon à préparer l'ouverture éventuelle de pourparlers à ce sujet.

6. Le présent Procès-Verbal y compris les listes „A 1” et „B 1”, entreront en vigueur le jour de la signature. Ils seront considérés comme faisant partie intégrante de l'Accord Commercial signé le 15 juin 1959.

FAIT à La Haye le 4 août 1960, en triple exemplaire, en langue française.

*Le Président de la Délégation  
Commune du Royaume des  
Pays-Bas et de l'Union Econo-  
mique Belgo-Luxembourgeoise*  
(s.) C. W. INSINGER

*Le Président de la Délégation  
de la République Socialiste  
Tchécoslovaque*  
(s.) VNOUČEK

---

## LISTE A 1

*Importation de produits tchécoslovaques dans les pays du Benelux<sup>1)</sup>*

No.	Produits	Quantités	Valeurs en 1.000 florins
1	Chevaux d'abattage à l'exclusion de pou- lains . . . . .	3.500 têtes	
2	Volaille et gibier tués et conserves de vo- laille ou de gibier . . . . .		120
3	Boyaux naturels, vessies et estomacs, y compris déchets d'abattoir . . . . .		250
4	Plants de pommes de terre (pas pour le Grand-Duché de Luxembourg) . . . . .		50
5	Orge de brasserie . . . . .	10.000 t p.a.	
6	Malt . . . . .	15.000 t p.a.	
7	Semences diverses agricoles et horticoles		220
8	Racines de chicorée . . . . .		P.B. 200 <sup>2)</sup>
9	Houblon . . . . .	P.B. 250 t <sup>2)</sup> p.a. UEBL 450 t <sup>3)</sup> p.a.	
10	Plantes médicinales . . . . .		150
11	Saucisses et saucissons (pas pour le Grand- Duché de Luxembourg) . . . . .		50
12	Conserves de viande (pas pour le Grand- Duché de Luxembourg) . . . . .		35
13	Confiseries . . . . .		500
14	Eaux et sels minéraux et boues thermales de Piestany . . . . .		30
15	Bières en fûts ou en bouteilles . . . . .	4.000 Hl.	
16	Spiritueux . . . . .		50
17	Kaolin . . . . .	3.600 t	
18	Autres argiles, même réfractaires; terres de chamotte, y compris argiles schisteux cuits . . . . .	15.000 t	
19	Matériaux abrasifs . . . . .		250
20	Magnésite . . . . .	4.000 t	
21	Terres décolorantes . . . . .	250 t	
22	Brai de goudron de houille . . . . .	P.M.	
23	Matières premières et produits pharma- ceutiques divers . . . . .		400
24	Crayons, mines et porte-plumes . . . . .		250
25	Huiles essentielles . . . . .		50
26	Allumettes . . . . .	12 mln. de boîtes	
27	Produits chimiques divers . . . . .		10.500

<sup>1)</sup> sauf exceptions prévues explicitement, les contingents sont communs aux pays de Benelux et peuvent être utilisés indifféremment pour l'importation de produits tchécoslovaques au Royaume des Pays-Bas et/ou en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

<sup>2)</sup> pour les Pays-Bas seulement.

<sup>3)</sup> pour l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise seulement.

No.	Produits	Quantités	Valeurs en 1.000 florins
28	Articles de maroquinerie en cuir. . . . .		350
29	Gants de peau. . . . .		600
30	Boyaux artificiels. . . . .		270
31	Peaux brutes de lièvres. . . . .		200
32	Autres fourrures brutes, tannées, ou semi- confectionnées. . . . .		325
33	Articles divers en caoutchouc. . . . .		850
34	Charbon de bois. . . . .		100
35	Poteaux télégraphiques et mâts imprégnés ou non. . . . .		
36	Bois sciés de conifères. . . . .	4.000 m <sup>3</sup>	
37	Bois sciés durs. . . . .	65.000 m <sup>3</sup> p.a.	
38	Bois contreplaqués. . . . .	3.000 m <sup>3</sup>	
39	Chaises en bois courbé. . . . .		160
40	Autres meubles en bois. . . . .	92.500 pièces	
41	Ouvrages en vannerie (non fabriqués par les aveugles et dans les centres de con- valescence des pays du Benelux). . . . .		100
42	Autres produits en bois. . . . .		50
43	Pâtes à papier. . . . .	3.500 t	
44	Papiers et carton divers. . . . .		3.300
45	Panneaux en fibres de bois. . . . .	1.500 t	
46	Produits divers en papier et en carton, dont 90 fl. pour les coffres en carton, papier etc. . . . .		500
47	Livres, journaux et imprimés. . . . .		350
48	Velours, peluches et crêpes en soie natu- relle ou artificielle, pure ou mélangée, et tissus de soie naturelle. . . . .		50
49	Broderies, rubans et passementeries élas- tiques et non élastiques; tulles et filets, dentelles, dont maximum fl. 150 pour rubans et dentelles en coton. . . . .		300
50	Tissus en soie artificielle ou en déchets de soie artificielle, en fibres textiles artifi- cielles, mélangés à d'autres textiles ou en coton, . . . . .		1.625
	dont:		
	a. écrus. . . . .	400	
	b. imprimés. . . . .	200	
	c. velours et peluches en coton et mélangés. . . . .	300	
	d. autres. . . . .	725	
51	Tissus de laine, pure ou mélangée, velours et peluches en laine. . . . .		200
52	Tissus feutrés, feutres, tissus et articles techniques, dont maximum fl. 100 pour les tissus spécialement apprêtés pour reliure, dessin et peinture. . . . .		400

No.	Produits	Quantités	Valeurs en 1.000 florins
53	Bonneterie . . . . . dont: a. Sous-vêtements . . . . . fl. 60 b. Bas et chaussettes . . . . . fl. 100 c. Gants de coton . . . . . fl. 250 d. Gants en soie artificielle ou en fibres textiles artificielles fl. 40		450
54	Vêtements, lingerie et autres articles con- fectionnés . . . . . dont: a. linge de corps pour hommes et fem- mes . . . . . fl. 100 b. lingerie de table, de lit et de toilette . . . . . fl. 100 c. mouchoirs . . . . . fl. 50		500
55	Divers produits textiles . . . . .		1.000
56	Matelas pneumatiques . . . . .	13.000 pièces	
57	Chaussures en cuir . . . . . dont: 20.000 paires de brodequins et 1.000 paires de chaussures de sport en cuir	100.000 paires	
58	Chaussures en matières textiles . . . . .	600.000 paires	
59	Chaussures en caoutchouc . . . . .	400.000 paires	
60	Cloches à chapeaux, chapeaux et bérêts . . . . .		800
61	Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs éléments, dont maximum fl. 50 pour les fleurs artificielles . . . . .		300
62	Produits en ciment d'amiante . . . . .		700
63	Briques et pièces de construction réfrac- taires . . . . .		1.100
64	Tuyaux en grès et accessoires . . . . .		50
65	Carreaux de pavement et de revêtement en grès, en faïence ou en terre fine . . . . .		1.050
66	Céramique sanitaire . . . . .		150
67	Objets de fantaisie, d'ornement et de pa- rure en matières céramiques . . . . .		100
68	Autres ouvrages en faïence . . . . .		150
69	Autres ouvrages en porcelaine . . . . .		1.600
70	Verre coulé, verre armé, verre plat pour miroiterie, briques de verre . . . . .		650
71	Verre à vitres . . . . .	3.800 t	
72	Verre à polir . . . . .	1.000 t	
73	Bonbonnes, bouteilles et flacons en verre non travaillé . . . . .		750
74	Verre d'éclairage, excepté ampoules . . . . .		1.350
75	Verre pour laboratoires, verre technique ou sanitaire, dont fl. 90 pour le verre tubulaire à mesurer, gradué ou non . . . . .		700

No.	Produits	Quantités	Valeurs en 1.000 florins
76	Gobeletterie et cristallerie . . . . .		1.200
77	Bouteilles isolantes . . . . .		100
78	Verroteries, notamment articles de Ja- blonec . . . . .		1.700
79	Laine de verre et ouvrages . . . . .		150
80	Produits sidérurgiques, y compris ferro- alliages . . . . .		6.000
81	Outils . . . . .		200
82	Aluminium brut . . . . .	350 t	
83	Antimoine . . . . .	100 t	
84	Déchets de métaux non ferreux . . . . .		750
85	Articles en matières céramiques à usage électrique . . . . .		850
86	Automobiles . . . . .	Contingent global	
87	Bicyclettes et leurs pièces détachées et accessoires . . . . . dont: pédales: . . . . . 25.000 paires moyeux à frein par ré- tropoladage: . . . . . 100.000 pièces appareils d'éclairage: . . . . . 10.000 jeux		2.000
88	Autres produits des industries métallique, mécanique et électrique; matériel de transport, instruments et appareils de mesure, de précision, de médecine et de chirurgie . . . . .		25.000
89	Pianos et pianos à queue . . . . .	375 pièces	
90	Autres instruments de musique y compris disques et tourne-disques et pièces détachées . . . . .		1.200
91	Brosses et pinceaux . . . . .		55
92	Jouets, jeux, ornements pour arbres de Noël, articles pour divertissement et pour sport, dont maximum fl. 225 pour les jouets en bois . . . . .		1.500
93	Boutons . . . . .		425
94	Articles pour fumeurs . . . . .		100
95	Produits en basalt fondu . . . . .		300
96	Revêtements de sol en caoutchouc . . . . .		200
97	Revêtements en matières plastiques dures pour meubles . . . . .		500
98	Fils de coton à usage industriel . . . . .		500
99	Sacs en jute . . . . .		100 et plus selon besoins
100	Marchandises diverses . . . . .		7.000

## LISTE B 1

*Exportation de produits des pays du Benelux vers la  
Tchécoslovaquie <sup>1)</sup>*

No.	Produits	Quantités	Valeurs en 1.000 florins
1	Animaux reproducteurs . . . . .		Selon besoins
2	Bétail de boucherie, viandes de toutes sortes et lard . . . . .	1.500 t	
3	Poissons de mer frais ou salés . . . . .	4.000 t	
4	Poissons surgelés, filets congelés et conser- ves de poissons . . . . .		200
5	Boyaux, vessies, estomacs . . . . .		150
6	Plantes vivantes, produits de la floriculture et de pépinières et oignons à fleurs . . . . .		350 avec possibilité d'augmentation
7	Fruits et légumes frais, notamment pom- mes, poires, raisins de table, choux- fleurs, choux-blancs et chicorée witloof . . . . .		500
8	Plants de pommes de terre . . . . .	1.200 t p.a.	
9	Légumes secs . . . . .	2.800 t	
10	Graines oléagineuses, notamment colza . . . . .	2.500 t	
11	Semences diverses agricoles et horticoles . . . . .		1.300
12	Graines de carvi . . . . .	300 t	
13	Houblon indigène . . . . .	25 t	
14	Plantes médicinales . . . . .		150
15	Osier, cannes de Tonkin, et produits de rotin . . . . .		300
16	Produits laitiers . . . . .		100
17	Huiles et graisses animales et végétales, brutes ou raffinées, y compris saindoux . . . . .	3.000 t	
18	Huiles acides et acides gras . . . . .	400 t	
19	Produits divers des industries alimentaires, y compris extraits et conserves de viande, de légumes et de fruits, et pulpes de fruits . . . . .		100
20	Cire d'abeilles jaune ou blanchie . . . . .	10 t	
21	Masses et beurre de cacao et autres pro- duits en cacao, y compris pour diabéti- ques . . . . .	300 t	
22	Spiritueux . . . . .		50

<sup>1)</sup> Les contingents sont communs aux pays du Benelux et peuvent être utilisés indifféremment pour l'exportation vers la Tchécoslovaquie de produits néerlandais, belges et luxembourgeois.

No.	Produits	Quantités	Valeurs en 1.000 florins
23	Pierres à aiguiser naturelles; galets et pavés de silex; produits réfractaires divers, y compris creusets de fonderie . . .		50 et plus selon besoins
24	Alcools gras et matières auxiliaires pour l'industrie textile, du cuir et du papier .		1.600
25	Charbon actif . . . . .		150
26	Résines synthétiques . . . . .	200 t	
27	Produits et spécialités pharmaceutiques et matières premières pharmaceutiques auxiliaires . . . . .		1.800
28	Produits sensibles pour photographie, cinématographie et radiographie, support en celluloid pour film . . . . .		2.000
29	Matières tannantes . . . . .		400 p.a.
30	Colorants et pigments . . . . .		1.500
31	Couleurs, laques et vernis . . . . .		150
32	Couleurs d'art . . . . .		50
33	Siccatifs pour vernis, naphtanates et stéarates de métaux, dissolvants et plastifiants . . . . .		400
34	Couleurs d'impression et pour émaillage .		150
35	Frittes pour émaillage . . . . .	800 t p.a.	
36	Huiles essentielles, aromatiques, synthétiques; essences, compositions et vaniline .		900
37	Gélatines de toutes sortes . . . . .		120
38	Scories Thomas . . . . .		1.000
39	Engrais composés . . . . .		7.500
40	Divers produits chimiques n.d.a. . . . .		
41	Cuirs à semelles et à courroies (peaux entières) . . . . .		550
42	Cuirs à empeignes et peausseries diverses, bandes, trépointes, cuirs à chapeaux .		1.200
43	Courroies et articles industriels en cuir.		270
44	Articles divers en caoutchouc, y compris courroies de transmission . . . . .		350
45	Pneumatiques . . . . .		1.000
46	Ouvrages divers en bois . . . . .		100
47	Papiers pour la photographie (bruts et barytés) . . . . .		300
48	Parchemin végétal et papiers spéciaux divers . . . . .		150
49	Carton et papier de paille . . . . .		200
50	Livres, journaux et imprimés . . . . .		300
51	Fils de rayonne, y compris fils de rayonne pour pneus, et fibranne . . . . .	1.600 t	
52	Fils et fibres entièrement synthétiques et filés métalliques . . . . .	100 t	

No.	Produits	Quantités	Valeurs en 1.000 florins
53	Laine lavée, cardée et peignée, blousses et déchets de laine . . . . .		P.M.
54	Lin teillé et étoupes de lin . . . . .	3.500 t	
55	Pois de lièvres et de lapins pour chapel- lerie . . . . .	30 t	
56	Autres poils et crins d'animaux . . . . .	400 t et plus selon besoins	
57	Divers produits textiles finis et demi-finis, notamment fils de laine à tricoter, tissus et couvertures de laine et demi-laine, bonneterie . . . . .		1.000
58	Chiffons et effilochés de toutes sortes . . . . .	850 t	
59	Produits manufacturés en amiante . . . . .		50
60	Verre de sécurité trempé . . . . .		300
61	Produits sidérurgiques, y compris tôles galvanisées et ferroalliages . . . . .		6.500 et plus selon besoins
62	Métaux non ferreux bruts et demi-finis . . . . .		5.000
63	Produits des industries métallique, méca- nique et électrique, dont matériel et appa- reils électro-techniques, téléphoniques et d'éclairage public. Instruments et appa- reils de mesure, de précision, de mé- decine et de chirurgie . . . . .		11.000
64	Jeux et engins de sport . . . . .		50
65	Instruments de musique, y compris phono- graphes, pièces détachées, disques . . . . .		100
66	Produits divers en matières plastiques . . . . .		150
67	Marchandises diverses . . . . .		7.000

Uitgegeven de vijftiengste oktober 1961.

*De Minister van Buitenlandse Zaken,*

J. LUNS.